

PROJET DE REFORESTATION DE L'USAID

TERMES DE REFERENCE

TDRS pour le recrutement d'un Consultant en montage et installation de Dispositif de Concentration de Poisson (DCP) dans les zones de la baie de l'Acul du Nord

I. CONTEXTE

Le projet de reboisement de l'USAID est un projet de 5 ans (2017 – 2022) qui vise l'augmentation de la couverture arborée dans les départements du Nord et du Nord-Est d'Haïti en améliorant la résilience des populations ciblées à faire face aux chocs naturels et économiques. Le projet travaille sur quatre résultats intermédiaires :

- (1) Menaces de déforestation réduites ;
- (2) Résilience aux chocs économiques et naturels améliorée ;
- (3) Couvert arboré augmenté dans les zones ciblées ;
- (4) Gouvernance et coordination environnementales renforcées.

Le projet doit faciliter la transplantation de cinq millions d'arbres à travers environ 15 000 ha de terres mis sous systèmes agroforestiers et couvert arboré ; et la restauration de plus de 550 hectares de mangroves ; la gestion améliorée de 4 000 hectares de terres d'importance biologique ainsi que le renforcement des capacités de plus de 21 000 agriculteurs pour l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'assistance pour l'augmentation de revenu de près de 20 000 agriculteurs et éleveurs.

En vue de mieux assurer la coordination et l'encadrement de ses partenaires pour une meilleure appropriation et continuation des activités sur le terrain après la période de financement, le Projet a restructuré son organisation en deux unités régionales : La région I ayant son siège au Cap-Haitien et couvrant les bassins versants des rivières : Haut-du-Cap, Grande Rivière du Nord et Trou du Nord incluant le CRDD de Terrier Rouge ; la région II ayant son siège à Ouanaminthe et couvrant les bassins versants des rivières : Marion, Jassa et un versant de la rivière de Gens de Nantes/Capotille sur la frontière avec la République Dominicaine. Chaque unité est dirigée par un directeur qui est responsable de la mise en œuvre des activités du Projet dans sa juridiction.

Le Projet utilise plusieurs mécanismes de mise en œuvre : Subvention, Sous-contrats et Intervention Directe. Il développe des partenariats avec le Ministère de l'Environnement (MdE), le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et les Collectivités Territoriales (Mairies, CASEC et ASEC) pour appuyer des associations, des organisations et/ou des institutions locales dans la conduite d'activités de reboisement et/ou de renforcement de la résilience d'acteurs locaux dans les zones d'intervention.

Dans le cadre de l'appel à application lancé dans le cadre du premier énoncé de programme annuel (EPA001) en vue de recevoir des propositions d'activités, l'Organisation Village Planète est bénéficiaire d'une subvention portant sur la réhabilitation d'une partie de la Mangrove de la baie de l'Acul du Nord. Dans le cadre de cette subvention, le bénéficiaire Village Planète doit, délimiter le périmètre de mangrove à réhabiliter dans la zone cible, identifier et mesurer les zones ou clairières devant être reboisées, en vue de produire et de transplanter des plantules de palétuviers. Par ailleurs, le bénéficiaire doit travailler avec les parties prenantes, notamment les autorités locales en vue d'éduquer et de sensibiliser la population et de mettre en place conjointement un comité de surveillance pour assurer la gestion continue de l'aire des Mangroves réhabilitée dans le cadre de cette activité.

Pour contribuer à l'amélioration de la résilience des acteurs dont les activités peuvent avoir une incidence négative sur la sauvegarde de la mangrove, l'activité prévoit de supporter les agriculteurs qui travaillent en amont de la mangrove et d'accompagner les pêcheurs qui sont également impliqués dans l'exploitation irrationnelle de la mangrove. Ainsi, le Projet prévoit d'appuyer l'installation d'un Dispositif de Concentration de Poisson (DCP) dans les eaux avoisinantes de la zone de Mangrove des côtes de la baie de l'Acul du Nord et souhaite recruter et engager un Consultant pour l'aider à réaliser l'acquisition, le montage et l'installation du DCP. Un Marin-Pêcheur professionnel, disposant de l'expérience pratique appropriée en montage et mouillage de DCP ainsi qu'en pêche sur DCP, sera aussi engagé de manière parallèle par le Projet pour accompagner le Consultant durant la mise en œuvre de l'activité.

II. OBJECTIFS

Sur le plan général, l'objectif de cette consultation est d'installer un dispositif de concentration de poisson non loin des côtes de la baie de l'Acul du Nord, dans le département du Nord.

Sur le plan spécifique, il s'agit de :

- 1- Aider le projet à faire l'acquisition des matériels et accessoires nécessaires pour assurer le montage et l'installation d'un DCP dans la mer non loin de la baie de l'Acul du Nord,
- 2- Entraîner les pêcheurs sélectionnés pour cette activité à faire le montage, l'installation en mer, l'entretien et l'exploitation d'un DCP dans le département du Nord notamment dans la commune de l'Acul du Nord.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont :

- Un Dispositif de Concentration de Poisson fonctionnel est monté et installé non loin de la baie de l'Acul du Nord.
- Les pêcheurs sont bien entraînés pour assimiler les techniques de montage, de gestion et de réhabilitation d'un DCP.
- Des pêcheurs entraînés sont en mesure de pouvoir pêcher sur un DCP.

IV. PRINCIPALES RESPONSABILITÉS ET TACHES DU CONSULTANT

Les principales responsabilités du Consultant retenu pour réaliser cette consultation sont :

- Soumettre une démarche méthodologique finalisée, la liste des matériels nécessaires et un calendrier pour la réalisation de la consultation.
- Elaborer et soumettre pour approbation, le plan de formation incluant un aide-mémoire qui sera distribué aux participants après la formation.
- Organiser des rencontres de préparation du travail avec le Projet de Reboisement de l'USAID, Village Planète et des parties prenantes de la zone de réalisation de l'activité, notamment l'Acul du Nord.
- Préparer et soumettre au Projet de Reboisement de l'USAID, la liste des matériels et équipements nécessaires pour réaliser le Montage et l'installation du (DCP) Dispositif de Concentration de Poisson et conseiller/recommander au Projet la meilleure démarche à utiliser pour en faire l'acquisition.
- En collaboration avec le Marin-Pêcheur, organiser au moins deux ateliers de formation théorique et pratique, en tenant compte des restrictions liées au COVID-19, pour un minimum de cinquante (50) pêcheurs sélectionnés pour l'exploitation du DCP.
- En collaboration avec le Marin-Pêcheur, réaliser le montage du DCP dans le cadre d'un atelier pratique avec les pêcheurs sélectionnés et organiser son installation dans un point approprié, préalablement sélectionné et géoréférencé, non loin des côtes de la baie de l'Acul du Nord.
- Participer dans les rencontres de travail ou de coordination avec les parties prenantes (Village Planète, CASECs, DDA-Nord, DDE-Nord, leaders communautaires et associations de pêcheurs).
- Soumettre un rapport de consultation incluant des recommandations pour la meilleure gestion et exploitation du DCP.

V. STRATEGIES

Pour réaliser la consultation, Village Planète sera responsable de la sélection des Pêcheurs devant participer au programme et les soumettre au projet. Village Planète aura la charge d'organiser la logistique des lieux pour la réalisation des ateliers en accord avec le projet et le consultant. Le Consultant sera assisté, dans toutes les phases pratiques de l'activité, par un Marin-Pêcheur engagé par le Projet à cet effet. Les matériels nécessaires à la réalisation de la consultation seront à la charge du Projet. Le responsable de Formation ainsi que celui de Sensibilisation accompagnera le consultant notamment sur l'aspect pédagogique de la formation.

VI. LOCALISATION

La consultation aura lieu dans le département du Nord et les activités se dérouleront principalement à l'Acul du Nord dans la zone de la baie de l'Acul sur les côtes de la 1^{ère} et de la 2^e Section.

VII. DUREE

La consultation se réalise sur une période 24 jours facturables sur la base de livrables dument validés et approuvés par les responsables concernés.

VIII. LIVRABLES

Les livrables à fournir par le consultant sont décrits dans le tableau suivant.

#	Description du livrable	Durée
1	Soumission d'une démarche méthodologique finalisée et la liste complète des matériels et équipements nécessaires pour le montage du Dispositif de Concentration de Poisson pour approbation.	3 jours
2	Organisation de rencontres de planification et soumission du programme de formation et de l'aide-mémoire sur l'ensemble des notions qui seront enseignées.	4 jours
3	Réaliser le montage du DCP en organisant un atelier de formation sur les techniques de montage et d'installation d'un DCP en utilisant également des outils andragogiques visuels tout au moins ou audiovisuels si possible, en incluant un volet sur les aspects relatifs aux changements climatiques.	5 jours
4	Identification du point d'installation et planification de l'installation du DCP avec les pêcheurs incluant la participation de Village Planète.	2 jours
5	Atelier de formation théorique et pratique sur les techniques de pêche sur DCP utilisant également des outils andragogiques visuels ou audiovisuels si possible en incluant les aspects relatifs aux changements climatiques.	3 jours
6	Elaboration et soumission du rapport final	4 jours
7	Voyages	3 jours
	Total	24 jours

IX. ASPECTS ADMINISTRATIFS ET LOGISTIQUES

Le consultant travaille pour le Projet de Reboisement de l'USAID sous la coordination du directeur de la région I à qui il adresse son rapport. Il est supervisé par le coordonnateur de l'activité au Projet et travaille en collaboration avec le Marin-Pêcheur ainsi que Village Planète qui est le bénéficiaire de la subvention dans le cadre de laquelle, le DCP a été programmé pour les pêcheurs de la baie de l'Acule du Nord. Le consultant utilise son propre matériel informatique pour la réalisation de son travail. Il est payé sur la base de livrables dument validés par le coordonnateur de l'activité et approuvés par le directeur régional concerné ou son remplaçant. Son déplacement dans le cadre de la consultation sera assuré par le Projet de Reboisement de l'USAID.

X. EXIGENCES ET QUALIFICATIONS

1. Détenir d'une université reconnue un diplôme en agronomie, ressources naturelles avec une expertise avérée dans le domaine de la pêche maritime ou un domaine connexe ou équivalent.
2. Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans le secteur de la pêche maritime et avoir déjà travaillé sur les DCP. Capacité à travailler avec très peu de supervision, sous pression et de respecter un calendrier.
3. Soumettre une proposition de démarche méthodologique pour la réalisation de la consultation.

4. Fournir au moins deux références d'organisations, institutions ou bailleurs avec lesquels il/elle a déjà travaillé sur les DCP en Haïti.
5. Montrer sa capacité à utiliser un GPS ainsi que sa maîtrise des outils informatiques et avoir la capacité à rédiger des rapports.
6. Le projet de reboisement de l'USAID contactera à sa discrétion les employeurs antérieurs pour la vérification des informations fournies.

XI. OBLIGATIONS PARTICULIERES

Le consultant retenu et engagé sur la consultation doit soumettre toute documentation ou rapports concernant son travail sous les Templates du projet de Reboisement de l'USAID qui est utilisé pour l'élaboration des Termes de Référence. Au besoin, un exemplaire sera fourni sur sollicitation.